



Obligations locataire - paris

Par **nico97460**, le **06/02/2011** à **17:07**

Bonjour,

La fin de mon bail de 3 approchant, et étant en contrat avec une agence plutôt douteuse sur paris, je viens me renseigner quant à mes devoirs de locataires. En effet, ayant déménagé aujourd'hui, je découvre que le papier peint sous la fenêtre se décolle et une tache d'eau est apparent. La tache viens des fentres qui sont dans un états très mauvais et laisse passer l'eau. J'ai au cours de mon bail prévenu plusieurs fois l'agence de ce phénomène. Ma questin est donc : dois-je changer le papier peint abimé car la fenetre est en mauvais état?

Merci

cdlt,

Nicolas

Par **Marion2**, le **06/02/2011** à **17:36**

Si vous avez prévenu l'agence par courrier recommandé AR et que vous avez gardé copie de la lettre et le récépissé, il est inutile de changer le papier peint.